

Mise à jour novembre 2019


**Choisir une thématique...  
La faire vivre...**

Réf : SF 19 EDH 19


# Les chemins de l'exil

*Sensibiliser  
aux droits des migrants*

**ET APRÈS ?**



**TOUS LES MIGRATEURS  
NE SONT PAS DES OISEAUX**

 Les chemins de l'exil

*Commission  
éducation aux droits humains*

# Édito

Aborder les chemins de l'exil, c'est prendre conscience qu'il existe des chemins différents, des raisons multiples pour quitter un univers connu, des désirs personnels pour un ailleurs fantasmé ou réel, des voyages entrepris non par plaisir, mais dans l'urgence et devant des situations intolérables. Les récents événements dramatiques en Méditerranée, l'errance des réfugiés syriens, les murs qu'on édifie un peu partout pour contrer les migrants rappellent que c'est notre société entière qui est confrontée à cette course désespérée pour fuir les violations des droits humains dans laquelle sont entraînés nombre de ces migrants.

Amnesty International France, par le biais de la commission éducation aux droits humains, s'était associée en 2013 à Louis Mauffret, navigateur et militant d'Amnesty, pour sensibiliser les jeunes aux droits humains. Ce compagnonnage a permis à des jeunes de toute la France de travailler sur les valeurs que nous défendons, tout en suivant la course.

Ce travail peut et doit continuer, c'est pourquoi nous vous proposons une nouvelle remise à jour des trois livrets rédigés à cette occasion : nous avons choisi de parler de trois thèmes : les droits des enfants (niveau primaire et collège), les discriminations (niveau fin de collège et début lycée), les chemins de l'exil (niveau lycée et au-delà). Naturellement, ces livrets ne sont pas réservés aux établissements scolaires et peuvent être utilisés par les intervenants dans tous les milieux.

Vous trouverez, dans ce livret, des informations actualisées, des exemples concrets et des pistes pédagogiques, le tout adressé à tous les acteurs de l'éducation des jeunes. Intervenant en éducation aux droits humains, animateur en centre de loisirs ou enseignant à l'école, chacun trouvera de quoi nourrir un projet vivant.

Bon courage à toutes et à tous!

*Les membres de la  
commission éducation aux droits humains*

## Sommaire

S'engager avec Amnesty International	p 3
Amnesty International et l'exil	p 4
Exil, migrants que disent les textes ?	p 6
Les chemins de l'exil, les raisons du départ	p 8
Les chemins de l'exil, les dangers du voyage	p 14
Les chemins de l'exil, les désillusions de l'arrivée	p 20
Les chemins de l'exil, pour en savoir plus	p 26
Les chemins de l'exil, pistes pédagogiques	p 29

### Illustration couverture :

Affiche réalisée par  
Thomas Jacoulet  
(élève en Terminale Art Appliqué  
à Grenoble)

# S'engager avec Amnesty International



En 2005, Louis Mauffret, navigateur et militant d'Amnesty International, a souhaité s'associer à la commission éducation aux droits humains pour porter des valeurs d'engagement et de militantisme dans sa Transat.

Ce fut l'occasion de réaffirmer certains combats (protection des droits des enfants, lutte contre les discriminations, réflexion sur le parcours des migrants), avec des publics jeunes et aussi de les amener à la fois à réfléchir à ces problématiques et éventuellement à s'engager pour elles.

Dans le cadre de ce projet, des élèves du primaire, du secondaire et des lycéens ont réalisé des affiches illustrant certains de ces thèmes. Voici quelques photos de l'exposition réalisée à l'occasion de l'Assemblée générale d'Amnesty International France en 2014.



# Amnesty International et l'exil



Chaque année dans le monde, des millions de personnes quittent leur région d'origine ou leur pays ; elles fuient des conflits, la persécution ou essaient d'échapper à la misère. Certaines sont obligées de prendre des routes dangereuses pour trouver un refuge, parfois en Europe. Nombre d'entre elles ne parviennent pas à trouver la sécurité elles meurent de déshydratation, se noient, se retrouvent bloquées dans des pays de transit, parfois entre les mains de trafiquants.

Quelles que soient les raisons du départ, tous les parcours ont comme points communs les dangers affrontés pendant le voyage, les maux et les désillusions rencontrés à l'arrivée. À toutes les étapes de l'exil, le risque d'être victime de nombreuses violations des droits humains est grand.

## Quelques définitions

L'exil est le fait de quitter son pays d'origine pour s'établir temporairement ou définitivement dans un autre pays.

- Certains quittent volontairement leur pays par exemple pour travailler dans un autre pays, rejoindre les membres de leur famille ou poursuivre des études à l'étranger : ce sont des migrants.
- D'autres sont obligés de quitter leur pays pour fuir un conflit armé, ou bien sont persécutés ou mal protégés par les autorités de leur pays : ce sont des réfugiés.

Enfin, des millions de personnes dans le monde ont été contraintes de quitter leur foyer pour se mettre à l'abri, souvent des violences armées, mais n'ont franchi aucune frontière internationale. Ce sont alors des déplacés internes, à l'intérieur de leur propre pays.

## Les droits humains de toutes les personnes déracinées doivent être respectés

Comme elles ne sont plus sous la protection directe des autorités de leur pays, ou qu'au contraire elles les fuient, les personnes déracinées peuvent rapidement devenir vulnérables et subir de ce fait de nombreuses et graves violations de leurs droits fondamentaux.

Lorsqu'elles séjournent ou transitent, en situation irrégulière, sur le territoire d'un État, elles sont davantage exposées.

Toutes peuvent subir l'exploitation par le travail, des discriminations en raison de leur statut, régulier ou non, rendant difficile l'accès à des droits fondamentaux tels l'éducation, la santé ou le logement, elles sont souvent plus facilement victimes de violences et d'atteinte à leur intégrité physique et mentale du fait des autorités de police des États ou de réseaux tels ceux de la traite des êtres humains ou du trafic de migrants. Dans tous les cas, solliciter la protection d'un État autre que le sien s'avère souvent difficile dans bien des cas, et parfois impossible ou dangereux lorsqu'on est en situation irrégulière.

## Un projet prioritaire pour Amnesty International

Le respect des droits des personnes déracinées (réfugiés, demandeurs d'asile, migrants) est un des projets prioritaires d'Amnesty International.

Amnesty International (AI) s'engage pour défendre les droits des personnes déracinées dans le monde. Elle rappelle que si les États ont le droit de contrôler leurs frontières d'une part ils doivent permettre aux réfugiés d'accéder à leur territoire pour y trouver refuge et d'autre part ils ont l'obligation de protéger les migrants et réfugiés, indépendamment de leur statut. Cette protection implique entre autres que migrants et réfugiés puissent faire valoir leurs droits, en demandant justice notamment.

## Migrer n'est pas un crime

Nombreux sont les États qui utilisent la détention des migrants comme une réponse systématique aux migrations. Souvent, la législation d'un État considère le franchissement irrégulier de la frontière et le séjour non autorisé sur le territoire comme une infraction.

Les migrants sont alors traités, et perçus par la population du pays, comme des délinquants. Ils sont jugés, condamnés et peuvent subir des peines de prison.

- Amnesty International demande aux États de ne pas traiter les migrants comme des criminels et au contraire de toujours mettre en avant le respect des droits des personnes qui migrent et qui sont présentes sur le territoire.
- Amnesty International dénonce et combat tout comportement de racisme et de xénophobie qui peut naître dans un contexte où les migrants sont assimilés à des délinquants, et qui finit par renforcer ce contexte.

## Être réfugié : des situations variées qui mettent en évidence la violation de nombreux droits

Des personnes sont formellement reconnues comme réfugiées par des États à l'issue de procédures d'asile établies au niveau international, et dont le HCR est chargé de la mise en œuvre, et par des législations de chaque pays.

Tous les États ne se sont pas pour autant dotés de telles procédures permettant de reconnaître individuellement et de protéger les personnes réfugiées.

Souvent, compte tenu du nombre important de personnes fuyant un conflit et franchissant une frontière internationale, des groupes sont reconnus comme réfugiés collectivement, sans décision individuelle. C'est la situation de nombreux réfugiés présents dans des « camps de réfugiés » de par le monde.

Qu'il y ait ou non des procédures établies, que les personnes vivent dans un camp de réfugiés informel ou dans des structures spécialisées, elles ont toutes des droits qui doivent être respectés.

- Amnesty International dénonce les renvois des réfugiés dans leur pays d'origine par les autorités des pays d'accueil.
- Amnesty International veille à ce que toute personne qui pourrait être reconnue réfugiée ne soit pas renvoyée vers un lieu où elle serait persécutée.
- Amnesty International appelle la communauté internationale à respecter son obligation de solidarité en accueillant les personnes réfugiées et en venant en aide aux pays qui en accueillent le plus grand nombre.

Amnesty International défend les droits humains, mais elle n'est pas une organisation humanitaire de terrain. Le relais de la société civile et en particulier des nombreuses associations humanitaires et ONG locales dans les pays concernés par les déplacements et les départs de populations est indispensable.

## Focus

### Un monde de réfugiés

Source : Amnesty International - 2019

Le déracinement et l'exil contraint, consécutifs aux persécutions, aux guerres, aux catastrophes naturelles, marquent l'histoire de l'humanité. Il reste l'une des conséquences les plus visibles et les plus profondes des conflits et de la répression.

La guerre en Syrie a forcé plus de la moitié de la population à quitter leur foyer. 8 millions de ces personnes ont cherché l'asile à l'étranger. 80 % de ces personnes se trouvent dans seulement cinq pays, à savoir la Turquie, le Liban, la Jordanie, l'Irak et l'Égypte. Les réfugiés doivent faire face à des conditions de vie extrêmement difficiles dans ces pays : un accès limité à l'eau potable et aux soins, la quasi-impossibilité de scolariser les enfants et de trouver un travail. La communauté internationale n'offre que très peu de places pour accueillir des réfugiés.

Au total, les places d'accueil offertes au niveau mondial depuis le début de la crise en Syrie, ne représentent que 2,6 % de la population totale des réfugiés syriens. Le HCR a appelé à la réinstallation de 100 000 réfugiés syriens en 2015 et 2016. En 2015, La France leur a accordé 10 320 visas.

# Exil, migrants... : que disent les textes ?



Voici les principaux textes internationaux protégeant les personnes déracinées :

## Organisation des Nations unies

- La *Déclaration universelle des droits de l'homme* (DUDH) de 1948 : ses articles 1,2, 13 et 14 protègent les réfugiés et les migrants et condamnent les discriminations envers eux. La DUDH fait du droit d'asile un droit universel et inconditionnel.
- La *Convention de Genève relative au statut des réfugiés* du 28 juillet 1951, entrée en vigueur en 1954, définit les modalités selon lesquelles un État doit accorder le statut de réfugié aux personnes qui en font la demande, ainsi que les droits et les devoirs de ces personnes.
- Le *Protocole de New York relatif au statut des réfugiés* (1967) a levé certaines restrictions de la Convention de Genève. Ce protocole a été ratifié par 145 États. Sur ces 145 États, 142 sont parties à la Convention et au Protocole, et 5 à l'un des deux textes seulement.
- Le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* (PIDCP) et le *Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels* (PIDESC) : ces deux pactes adoptés en 1966 et entrés en vigueur en 1976, font obligation aux États d'offrir aux personnes déracinées une protection qui garantisse l'ensemble de leurs droits fondamentaux.

## Focus

### Les mandats du HCR

Source : d'après Augusta Conchiglia, Journaliste  
<http://www.monde-diplomatique.fr>

Le HCR doit avant tout s'assurer que les États maintiennent ouvertes leurs frontières afin de garantir la liberté de circuler énoncée par la DUDH. À l'origine, seuls les réfugiés (ceux qui ont dû quitter leur pays) et les apatrides avaient droit à une protection internationale. Mais, depuis les années 1990, le nombre de déplacés à l'intérieur de leur propre État dépasse celui des autres migrants forcés. L'ONU a donc explicitement étendu le champ d'action du HCR, la protection des déplacés devenant son troisième mandat, après le soutien aux réfugiés et aux apatrides. L'agence doit également répondre au défi des « migrations mixtes » impliquant des réfugiés économiques ou environnementaux. Mais le plus grand flou juridique règne quant au statut des personnes déplacées en raison de l'environnement.

## Organismes régionaux

### Afrique

- Dès 1969, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) - devenue en 2002 l'Union africaine (UA)- adopte une convention régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, entrée en vigueur en 1974.
- En 2009, l'UA adopte la *Convention sur la protection et l'assistance aux déplacés internes en Afrique*, plus connue sous le nom de *Convention de Kampala*, couvrant l'ensemble de l'Afrique et entrée en vigueur en 2012.

### Amérique

- En 1948, la *Déclaration interaméricaine des droits et des devoirs de l'homme* est adoptée à Bogota.
- Elle est suivie en 1969 par la *Convention américaine relative aux droits de l'homme* (aussi appelée Pacte de San José), traité international majeur du système interaméricain de protection des droits de l'homme.
- En 1984, la *Déclaration de Carthagène pour l'Amérique du Sud* propose une définition du réfugié plus large que celle de la Convention de Genève. Sont réfugiées « les personnes qui ont fui leur pays parce que leur vie, leur sécurité ou leur liberté étaient menacées par une violence généralisée, une agression étrangère, des conflits internes, une violation massive des droits de l'homme ou d'autres circonstances ayant perturbé gravement l'ordre public. »

- Les États d'Amérique du Nord sont tenus par les textes de 1948 et 1969 de respecter le droit d'asile. La Commission interaméricaine des droits de l'homme est chargée de contrôler leur application.

## Europe

L'Union européenne (UE - 28 États) est le seul ensemble régional à s'être doté d'un régime d'asile commun, qui a supprimé les contrôles à l'intérieur de son territoire pour les renforcer à l'entrée de son territoire, et ceci en plusieurs étapes : *Traité de Schengen* en 1985, *Acte unique* en 1986, *Convention de Dublin* en 1997 et *Traité d'Amsterdam* en 1997 entré en vigueur en 1999. En matière de droit d'asile, l'UE vit aujourd'hui sous le régime de Dublin III (2014). *Le règlement Dublin III* a été adopté en remplacement de la Convention de Dublin, qui déterminait les compétences en matière d'asile entre chaque pays, et se substituait elle-même aux dispositions de la Convention d'application de l'Accord de Schengen.

Les règlements Dublin II et Dublin III déterminent l'État membre de l'Union européenne responsable d'examiner une demande d'asile en vertu de la Convention de Genève. Le système de Dublin, en utilisant à l'échelle européenne une base de données biométriques (empreintes digitales) des requérants déjà enregistrés de tous les pays membres et permettant de détecter ceux ayant déjà déposé une demande, vise à déterminer rapidement l'État membre responsable pour une demande d'asile, et prévoit le transfert d'un demandeur d'asile vers cet État membre. Le pays dans lequel a été formulée la demande d'asile est chargé de son instruction et de la décision finale. Le traité a été étendu à certains pays hors de l'Union : Islande, Norvège, Suisse.

À noter que la *Charte des droits fondamentaux de l'UE* a été adoptée en 2000, et que son article 18 garantit le droit d'asile. Cela n'a pas empêché l'UE d'adopter en mars 2016 un accord avec la Turquie, condamné par Amnesty International et nombre d'associations de défense des droits humains : tout demandeur d'asile débarquant sur les îles grecques en provenance de Turquie pourrait être renvoyé dans ce pays. Pour chaque Syrien renvoyé, l'UE accepte un Syrien se trouvant en Turquie et n'ayant pas cherché à faire la traversée irrégulièrement. En fait, malgré une volonté affichée par l'UE de protéger, d'accueillir, voire en relocalisant des réfugiés dans un autre pays que celui d'accueil, l'aspect répressif de la politique européenne prend le dessus.

## Textes concernant spécifiquement les migrants économiques

- *Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les travailleurs migrants de 1949 et 1975* : seule la première a été ratifiée par la France.
- *Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille* : adoptée en 1990, entrée en vigueur en 2003, elle donne une définition universelle du travailleur migrant. Elle prône des conditions de vie et de travail humaines et légales pour les travailleurs migrants et leurs familles. La ratification de cet instrument relatif aux droits humains est importante pour mettre un terme aux pratiques abusives et à l'exploitation dont sont victimes les migrants, mais aucun pays occidental ne l'a actuellement ratifiée. Une coalition de treize organisations, dont Amnesty International, a lancé en 2010 un appel pour sa ratification universelle pour mettre un terme aux violations généralisées des droits humains subies quotidiennement par les migrants partout dans le monde.
- *Le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, mer et air*, additionnel à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée, est adopté en 2000 et est entré en vigueur en 2004. Il définit le trafic de migrants (article 3) et fait de ce trafic une infraction pénale (article 6). Le trafic illicite de migrants se caractérise par :
  - Le fait d'assurer une entrée illégale ou une résidence illégale à une personne ;
  - Dans un pays dont cette personne n'est ni ressortissante ni résidente permanente ;
  - Afin d'en tirer un avantage financier ou un autre avantage matériel.

## Focus

### Toujours plus de migrants

Source : Haut Commissariat aux réfugiés

En 2016, selon le Haut Commissariat aux réfugiés (HCR), 1,2 million de réfugiés doivent être réinstallés dans le monde ; dans l'Union européenne, le nombre d'un million de réfugiés, soit 0,2 % de la population est évoqué.

En 2017, 3 340 personnes ont risqué leur vie pour traverser la Méditerranée et 230 auraient péri noyées.

En 2018, au début du mois d'août, l'agence onusienne signalait qu'environ 60 000 migrants ont traversé la Méditerranée depuis janvier, soit 50 % du nombre enregistré durant la même période l'an dernier. .

En Grèce, des réfugiés continuent d'arriver en grand nombre à bord de canots pneumatiques et de bateaux en bois à Lesbos, ce qui met à rude épreuve la capacité, les services et les ressources de l'île.

# Chemins de l'exil : les raisons du départ



Le nombre de migrants est en constante augmentation, sous des formes diverses et évolutives, liées en particulier à la pression démographique et à la raréfaction des denrées, avec en conséquence une urbanisation croissante. Les conditions climatiques changeantes accroissent les déplacements de population. Ceci s'ajoute aux départs pour les raisons politiques, religieuses, que l'on connaît depuis longtemps...

La plupart des réfugiés dans le monde fuient vers les pays voisins. Ainsi, ce sont les pays en voie de développement qui accueillent le plus de réfugiés (38 % en Asie, 21 % en Afrique, 15 % en Europe, 8 % en Amérique). En 2016, les Nations Unies ont évalué le nombre de réfugiés à 65,3 millions soit 42 500 réfugiés par jour ou 2 réfugiés chaque seconde. 50 % de ces réfugiés sont des enfants et 126 800 personnes seulement ont pu retourner chez elles.

Quitter son pays est une décision difficile, que ce soit mûri ou dans l'urgence. Le regard des pays d'arrivée sur les migrants est assez compréhensif lorsqu'il s'agit de guerre, de génocide. En général cependant, un soupçon revient trop souvent : « ce sont des réfugiés économiques ». Or, partir parce qu'on est harcelé par la faim ou par l'État, est-ce moins douloureux dans un cas ou dans l'autre ?

Départ volontaire, ou poussé par la nécessité, les raisons du départ sont multiples.

## Certains partent parce que leur vie est en danger

### Ils fuient les persécutions politiques

- Dirigeants politiques d'opposition, syndicalistes, journalistes... eux-mêmes et leurs familles sont la cible des dictatures et des régimes autoritaires parce qu'ils usent de leur droit d'expression à l'encontre des régimes ou des institutions.
- Membres de minorités, défenseurs des droits humains, personnes persécutées, avocats, simples militants... ils dérangent le pouvoir en place, les groupes armés, les narcotrafiquants etc., et réclament des droits élémentaires.

### Ils fuient la violence

- Guerres, conflits armés et leur cortège de viols, tortures, disparitions forcées, représailles, destruction des maisons et des biens, des moyens de subsistance. C'est le cas de la région des Grands Lacs en Afrique depuis de nombreuses années, de la Syrie depuis 2011. 57 % des réfugiés dépendant du HCR viennent de Syrie, Afghanistan et Soudan du Sud. En 2018, les demandes les plus nombreuses émanent de Vénézuéliens.
- Loin de déferler sur les pays occidentaux comme certains le pensent, ces réfugiés restent le plus souvent à proximité de leur pays. Ils sont accueillis, parfois dans des camps, dans des conditions difficiles, mais ils génèrent également des problèmes matériels chez leurs voisins, souvent eux-mêmes en situation instable ou peu florissante.

### Ils fuient les discriminations

- De nombreuses discriminations liées au genre, à l'orientation sexuelle sont à l'origine de harcèlements et de persécutions des individus dans leur pays. Ainsi, les homosexuels demeurent passibles d'emprisonnement dans plus de 80 pays et de mort dans 7 autres.
- Des persécutions ciblent la religion : les Coptes en Égypte, les musulmans en Inde... Ou l'appartenance à une minorité, quelle qu'elle soit.
- Les minorités ethniques peuvent fuir, être obligées de fuir, voire déplacées de force et devenir clandestins, apatrides...

## Ceux qui restent encourent les dangers que fuient ceux qui partent

- Ils en meurent : Anna Politovskaïa ou Natalia Estemirova, en Russie, Floribert Chebaya en RDC...
- Ils subissent des agressions et arrestations arbitraires (Guinée équatoriale, 2019).
- Ils sont persécutés : les Rohingyas en Birmanie.

## D'autres décident de partir, poussés par la misère

### *Migrants économiques*

Ce sont les personnes qui partent volontairement de leur pays pour chercher un travail, pour pouvoir subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille : migrants d'Afrique ou d'Europe de l'Est vers l'Europe de l'Ouest, ou bien d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale vers les États-Unis...

Les préjugés à leur égard sont nombreux, ils bénéficient souvent moins de la compréhension qui entoure les migrants politiques. Cependant, leur situation est également dramatique.

### *Migrants climatiques ou environnementaux*

- Ce sont des personnes ou des groupes qui se déplacent de façon temporaire ou permanente à cause de la dégradation de leur environnement local. Celui-ci ne leur permet plus de vivre normalement et de subvenir à leurs besoins fondamentaux.
- Souvent agriculteurs, pêcheurs ou éleveurs, ils subissent la désertification, la déforestation ou divers problèmes de toxicité du sol, de l'air ou de l'eau, ainsi que les catastrophes naturelles. Ils subissent aussi les conséquences directes ou indirectes des modifications climatiques. La montée des eaux dans le monde va noyer de nombreuses terres, obligeant les populations à l'exil.
- Les déplacements de ces populations sont aggravés la plupart du temps par les défaillances de leur État. La question de la responsabilité des autres États, non concernés a priori par les catastrophes, mais qui ont une politique économique susceptible de provoquer ces désastres sans en supporter les conséquences directes, commence à se faire jour. Ainsi, l'utilisation intensive des eaux du Jourdain en Israël suscite des réactions et des tentatives pour équilibrer la situation entre les utilisateurs et les États.

### *Cas particulier des déplacés internes*

- Des personnes peuvent être contraintes de se déplacer à l'intérieur même de leur propre pays, ce sont des « déplacés internes ». Leurs raisons de fuir, de se déplacer sont diverses : conflits armés, violences à caractère ethnique, persécutions religieuses, catastrophes naturelles ou encore dégradation de l'environnement. À la différence des réfugiés classiques, ces personnes n'ont pas franchi de frontière internationale et ne peuvent pas, pour cette raison, se prévaloir de la protection prévue par le droit international relatif aux réfugiés.
- Les personnes déplacées internes disposent en théorie des mêmes droits que les autres citoyens de leur pays. Les autorités de leur pays sont tenues de protéger leurs droits fondamentaux. Bien souvent, toutefois, elles ne peuvent, ou ne veulent, assurer cette protection. Les migrants internes sont exilés dans leur propre pays, citoyens de seconde zone. Les migrants qui viennent de province travailler à Pékin n'ont pas le même statut que leurs concitoyens, pas de recours en cas d'exploitation, pas d'éducation pour leurs enfants (enregistrés dans la province d'origine), des logements précaires.

## Les conséquences de ces départs

---

### **Pour les personnes**

#### *Les pertes matérielles*

Les personnes qui décident de s'exiler abandonnent leur métier, leurs moyens de subsistance, leurs réseaux familiaux et sociaux. Ces pertes seront peut-être compensées, parfois largement, dans le pays d'accueil, mais les débuts sont souvent très éprouvants.

#### *Les pertes psychologiques*

Départ choisi ou non, sous la pression et l'urgence ou pas, il impose un déracinement total, équivalant souvent à une perte d'identité. Nostalgie, stress, voire dépression, peuvent aggraver les difficultés de personnes souvent fragilisées au départ.

La plupart des personnes déracinées, quel que soit leur statut, ne le conserveront pas. Si son niveau d'éducation est faible, le migrant sait qu'il ne peut plus compter que sur sa force physique, sans connaître la langue et les coutumes du pays, ce qui ajoute à son stress.

## Pour la société

- Les pays de départ perdent parfois des personnes hautement qualifiées. On peut rappeler l'effet désastreux des persécutions envers les protestants en France qui ont abouti au « Refuge » (voir page 11).
- Les conséquences économiques, sociales, humaines de ces déplacements sont nettement plus importantes dans les pays en développement, qui perdent des gens capables d'affronter les obstacles de l'exil et qui auraient pu aider à l'essor de leur pays.
- C'est aussi une perte pour l'avenir du pays d'émigration, 50 % des réfugiés sont des enfants.
- On peut aussi considérer ces exodes comme des moyens de régulation permettant à la population qui reste comme à ceux qui partent de mieux vivre, les « bénéfiques » dépassant alors les « pertes ».
- La situation des personnes déplacées qui restent dans leur pays d'origine est tout aussi lourde de conséquences sociales et économiques : Soudanais dans les camps du Soudan ou au Tchad, Haïtiens en Haïti, Irakiens en Irak, ou Somaliens en Somalie. Tous ont dû quitter leur écosystème nourricier pour végéter dans des camps où ils représentent en outre une charge pour l'État affaibli.

## Que faire ?

---

### Agir par la solidarité internationale

- Parce que l'action des associations locales et des ONG ne suffit pas, les pressions sur les États doivent être exercées par les citoyens des pays politiquement et économiquement forts. C'est à eux aussi de faire pression pour que les États de départ respectent les textes internationaux qu'ils ont ratifiés et qu'ils assurent la protection de leurs citoyens.
- Les démarches politiques peuvent difficilement aboutir sans aide ou sans pression économique selon les cas. C'est donc auprès des grands groupes industriels et financiers que l'on peut également agir.
- Les actions dénonçant des pratiques violant les droits humains devraient venir de tous les pays, concernés directement ou non : les citoyens des pays développés ne doivent pas être complices par leur silence.

### Agir par la solidarité sur le terrain

Prévenir le départ, assurer une vie décente et en sécurité dans les pays de départ, c'est possible en développant la solidarité sur le terrain. Concrètement, il faudrait axer l'action sur des points précis dans les pays de départ :

- La formation professionnelle liée au développement durable et à un essor économique soutenu. Les propositions de micro-crédits, par exemple, sont un des moyens de permettre à de petits projets de voir le jour et à des familles de subvenir correctement à leurs besoins.
- La lutte contre la dégradation de l'environnement en empêchant la surexploitation des ressources agricoles ou minières.
- L'aide sanitaire par la formation des personnels soignants, par l'installation de maisons de santé, par la minoration du prix des médicaments, par l'éducation.

### Agir par l'éducation

- L'éducation gratuite, ouverte à tous sans discrimination, c'est la possibilité pour chacun de mieux connaître ses droits, mais aussi de mieux maîtriser sa vie. Le départ, difficile et traumatisant, peut être remplacé par l'acquisition de compétences permettant un nouveau métier, de comportements refusant l'exploitation.
- Une éducation suffisante en termes de santé, d'hygiène et de savoir-faire, entre autres pour les filles et les femmes, est essentielle pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. On a constaté que, quand l'éducation des filles s'améliore, c'est toute la société qui en profite (Objectifs 4 et 5 de développement durable).
- L'éducation est un tout : mieux appréhender sa vie et son environnement permet de mieux vivre, de réfléchir, de se défendre et de défendre les autres. Quand le niveau d'éducation progresse, l'esprit critique est plus fort, la défense des droits aussi. Les candidats au départ peuvent davantage chercher dans leur pays les améliorations qu'ils espèrent.

## De la France à l'Europe

Source : [www.museeprotestant.org/](http://www.museeprotestant.org/)

### Refuge protestant

Ce mouvement démographique, à partir de la révocation de l'Édit de Nantes en 1685, a des répercussions dans tous les domaines. Le niveau élevé de la civilisation en France permet aux artisans exilés - notamment dans le secteur textile - de favoriser l'industrie dans les pays d'accueil.

Aux pays de l'Europe centrale, exténués par la guerre de Trente ans, les huguenots français ont apporté des forces nouvelles, tant sur le plan économique que sur le plan culturel. Ces mouvements de population qui ont permis et stimulé un renouveau de la pensée suscitent notamment une réflexion sur le problème des libertés et contribuent à ouvrir la voie à la philosophie des Lumières.

## Focus

### Comment aider les réfugiés ?

Source : HCR : <http://www.unhcr.fr/52bbeac6b.html>

Le HCR a axé en 2014 ses activités sur le retour des déplacés internes et des réfugiés dans leur région d'origine, tout en tirant parti des possibilités d'intégration sur place dans des régions identifiées.

Par ailleurs, l'organisation prévoit d'entreprendre des activités de réintégration. Celles-ci s'effectueront par le biais de projets communautaires profitant à la fois aux anciens déplacés et aux communautés d'accueil. Elles passeront également par la mise à disposition d'abris et de moyens de subsistance, en coordination avec les responsables des modules de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, de la santé, de l'éducation, ainsi que de la prévention et du traitement de la violence sexuelle et sexiste.

Cette action coordonnée permettra d'assurer la viabilité des retours et d'atténuer les risques de déplacements secondaires.

## Focus

### Un continent en ébullition... 2018

Source : <https://www.lemonde.fr/ameriques/visuel/2018/11/04/l-amerique-latine-sous-pressure-migratoire>

#### **Au Brésil**

Selon Bolsonaro, du parti d'extrême droite, une victoire de la gauche aurait plongé le Brésil dans une crise similaire à celle du Vénézuéla.

#### **Au Pérou**

Un mouvement politique mené par l'ancien maire conservateur de Lima vient de voir le jour : Les Péruviens d'abord.

#### **En Colombie**

Ivan Duque, candidat de la droite dure qui a remporté la présidentielle en juin, a agité pendant sa campagne le spectre de la crise du Vénézuéla voisin, en faillite.

#### **Au Mexique**

Le candidat de la gauche, Andres Manuel Lopez Obrador (« AMLO »), qui a remporté la présidentielle en juillet, a été accusé par ses opposants de vouloir importer « le modèle chaviste ».

## Muhammad Yunus, inventeur du micro-crédit

Source : Encyclopédie Larousse  
<http://www.larousse.fr/encyclopedie>

Professeur d'économie aux États-Unis dans les années 1960, il revient enseigner au Bangladesh, où il devient chef du département d'économie de l'université de Chittagong en 1974. Lors d'une visite dans son village, il constate qu'une modique somme d'argent est suffisante pour permettre aux plus démunis de créer leur propre activité. Il lance un premier programme de microcrédit, baptisé Grameen (1976). De cette expérience naît, en 1983, la Grameen Bank (« banque des villages »), qui a pour vocation de pratiquer le microcrédit en faveur de personnes totalement insolvables. En 2006, Muhammad Yunus et la Grameen Bank se voient conjointement attribuer le prix Nobel de la paix.

# Focus

## Réfugiés syriens au Liban : un progrès à noter

Source : <http://www.unhcr.org/fr/news/stories/2016/>

Avec 1 million et demi de réfugiés, le Liban ne pouvait assurer seul ce fardeau, bien qu'il ait toujours été volontaire sur leur accueil.

L'aide financière du HCR a permis aux réfugiés du Liban de retrouver leur autonomie et leur dignité et procure un nouveau souffle pour l'économie locale libanaise : 800 000 réfugiés bénéficient d'un décaissement de 175 dollars sous forme de carte de retrait.

Grâce à cette aide, le glissement vers la pauvreté observé en 2014 et 2015 a pu être stoppé, mais les réfugiés syriens, par exemple, demeurent une population extrêmement vulnérable : beaucoup ont développé des mécanismes d'adaptation dangereux, pour leur survie.

# Focus

## États-Unis : 2000 enfants détenus en juillet 2019

Source : <https://www.amnesty.fr/refugies-et-migrants/actualites/etats-unis-le-terrible-centre-dhomestead>

Les enfants arrivés seuls aux États-Unis peuvent se retrouver enfermés à Homestead. Un endroit où ils sont apeurés, seuls et détenus dans de terribles conditions. Homestead accueille des quantités d'enfants à la chaîne, sans se préoccuper de ce qui est le mieux pour eux. Le message du gouvernement est clair : si des enfants fuient pour survivre, les États-Unis les enfermeront et compliqueront autant que possible leur libération.

Beaucoup des enfants détenus à Homestead faisaient l'objet de persécutions et de violences ciblées en Amérique centrale et leur pays n'était pas disposé à les protéger ou en capacité de le faire. Ils ont parcouru avec difficulté des milliers de kilomètres pour atteindre les États-Unis, seuls ou parfois avec un membre de leur famille ou un adulte de confiance dont ils ont été séparés ensuite.

# Focus

## Migrants « économiques »

Source : <http://www.laubergedesmigrants.fr/dossiers-ressources/argumentaire/migrants-economiques-guerre/>

La seule question légitime qu'il faut se poser est : est-ce que nous aurions fait la même chose à leur place ? Si le pays où vous vivez ne vous permettait pas d'offrir une vie décente à vos enfants, et qu'un autre pays vous permettrait d'avoir pour vous et vos enfants un avenir un peu meilleur, vous ne partiriez pas ? Si vous admettez qu'à leur place vous feriez le même choix, sommes-nous légitimes pour les juger ?



© Amnesty International

Femmes et enfants déplacés - Février 2012.

**Agir avec  
Amnesty International...**

### **Les conflits et crises, terreau des violences armées**

Amnesty International ne prend pas parti dans les conflits armés ni dans les crises. Notre action consiste à réunir des informations sur les atteintes aux droits humains et les violations du droit international, quels qu'en soient les auteurs et quel que soit le lieu où elles sont commises, à agir pour qu'elles cessent et pour que les victimes obtiennent justice.

Même en temps de guerre, il existe des règles que toutes les parties sont tenues de respecter. Le droit international humanitaire (on parle également de lois et coutumes de la guerre) a pour objectif de protéger les civils des terribles conséquences des conflits.

Les situations de crise sont par essence inattendues : seules des actions rapides et immédiates permettent de dénoncer les violations des droits humains et d'en prévenir d'autres, et d'obtenir justice pour les victimes.

Concrètement, quand une « crise » éclate, Amnesty International envoie des experts s'entretenir avec les victimes ; pose des questions aux responsables locaux ; publie des rapports détaillés ; informe les médias ; parle avec les décideurs, et mobilise le grand public pour faire pression sur les gouvernements.

Notre travail ne s'arrête pas quand la crise s'arrête ou quand les médias ne traitent plus du sujet. Nous poursuivons nos enquêtes et la pression pour permettre notamment aux victimes de réclamer justice et de se reconstruire..

**<http://www.amnesty.fr/Nos-campagnes/Crises-et-conflits-armes/Presentation>**

# Chemins de l'exil : les dangers du voyage



Le voyage est connoté positivement pour les Occidentaux, pour les personnes disposant de statuts et revenus établis. Pour les candidats à l'exil, il peut être un rêve, le moyen de réaliser tout ce qui leur est impossible dans leur pays, un idéal qui apportera prospérité et bonheur à l'exilé et aussi à sa famille restée sur place.

C'est aussi souvent un pis-aller, une obligation à laquelle on se soumet quand tout est fermé, sans espoir, quand la vie n'est plus possible. C'est alors le moment où tout peut basculer, sur une embarcation fragile, dans un conteneur étouffant, aux mains de passeurs ou face à des représentants de la loi peu enclins à la tolérance. Dans ce cas, comment s'étonner que le danger soit si grand ?

On pense que tout sera mieux ailleurs, mais avant d'arriver, il faut dépasser les affres du voyage, le plus souvent clandestin ou semi-clandestin.

## Pourquoi le voyage vers l'exil est-il dangereux ?

### Parce que les candidats au départ sont en situation de vulnérabilité

- Les personnes qui se décident à partir pour des raisons politiques ont souvent subi des menaces, la prison, voire la torture. Elles sont parfois très isolées, suscitant la peur ou le rejet autour d'elles. Le départ est malgré tout un arrachement, entraînant un traumatisme psychologique.
- Ceux qui partent pour des raisons économiques ignorent le plus souvent les lois et coutumes des pays dont ils rêvent. Diplômés, ils savent que leur statut sera inférieur à leurs aspirations. Sans diplôme, ils n'ont que la force de leurs bras et sont donc, aux yeux des autres, à peu près interchangeables.
- Les plus diplômés sont moins vulnérables, mais le départ, même désiré, oblige à des renoncements, la qualification des personnels soignants n'est généralement pas reconnue au même niveau que dans le pays d'origine...
- Même s'ils sont physiquement solides, les partants subissent des violences.
- Les conditions de voyage pour les migrants en situation irrégulière sont très dures : longueur du trajet, détours pour éviter les frontières difficiles, moyens de transport dangereux ou insalubres. Le passage vers la Grande-Bretagne en camion, but de tant de migrants venus d'Afghanistan, d'Asie centrale, est une épreuve que l'on doit souvent recommencer.
- Les médias ont montré ces migrants faisant des efforts surhumains pour passer par exemple, venant du Maroc et de plus loin, vers Ceuta et Melilla, portes vers l'Europe. L'enceinte grillagée est régulièrement prise d'assaut. Ailleurs, les murs érigés pour dissuader donnent lieu à tous les détournements, tunnels, passages en force, au prix de nombreuses souffrances.
- Les chemins de l'exil sont douloureux, sur le plan physique et sur le plan mental, mais surtout dangereux. De fait, les migrants irréguliers se remettent entre les mains de leurs passeurs, leurs documents sont confisqués, ils ne savent rien du trajet. Tout peut arriver, aucun recours n'est possible.

### Parce qu'ils sont « obligés » de prendre des risques

Les contrôles ciblés obligent de fait les candidats au départ à affronter des obstacles physiques et législatifs :

- Moyens de locomotion sommaires et mortifères,
- Entente des passeurs avec la police (Libye)...
- Lieux de passage dangereux (mur-frontière érigé en Arizona entre le Mexique et les États-Unis par exemple),
- Les dispositions très restrictives concernant les entrées, visas, permis... entraînent de fait une illégalité pour ceux qui veulent partir, ce qui les expose à tous les chantages, à toutes les vexations, à la dissimulation qui sera leur lot, même une fois arrivés.

## Parce que les États se mobilisent pour les refouler

- Au cours des quinze dernières années, les pays européens, pour ne citer qu'eux, ont de plus en plus mobilisé leurs efforts pour empêcher les migrants et les demandeurs d'asile d'atteindre leur territoire. Ils ont intensifié les contrôles aux frontières, multiplié les opérations d'interception et de renvoi. Ces mesures dépassent largement les côtes européennes puisque des accords ont par exemple été signés avec des États africains.
- Le nouvel accord UE-Turquie (2016) est un moyen de freiner l'entrée des migrants. Ce faisant, l'UE ne répond pas à son obligation d'accueillir et protéger les réfugiés et à son obligation de les relocaliser dans un pays sûr.

## Ce qui en découle

---

### Passeurs, trafiquants ou...

Quand le migrant est en règle, le voyage ne pose qu'un problème d'organisation (financement, visa...). Quand le déplacement est clandestin, les sommes exigées par les trafiquants sont versées soit en totalité et d'avance, soit en plusieurs fois, les montants restants étant parfois réglés par la famille restée au pays. La famille peut d'ailleurs jouer le rôle d'otage. Quand le voyage a abouti, les relations entre passeur et migrant cessent. C'est en cela que le trafic de migrants se distingue de la traite des êtres humains. Dans le second cas, les victimes de la traite sont exploitées à leur arrivée dans un autre pays (Amnesty International - Exil n° 20).

### ... nouveaux négriers, la traite des êtres humains prospère...

Le trafic de migrants s'effectue à toutes les échelles et les modes opératoires des organisations criminelles sont de plus en plus élaborés. De nombreux autres types d'infractions sont liés à ce trafic comme la fraude documentaire, la corruption, le blanchiment d'argent et la violence (Amnesty International - Exil n° 20).

De nombreux candidats au départ, n'étant pas en mesure d'assumer les frais de voyage, mêlés à des réseaux de traite des êtres humains subissent alors des menaces, sont trompés, enlevés par les membres de réseaux criminels organisés, privés de leurs pièces d'identité et sont forcés de travailler dans des ateliers où la main-d'œuvre est exploitée, mariés de force ou encore réduits à la prostitution. Les femmes sont des cibles faciles pour les trafiquants : une femme migrante est violée en moyenne quatre fois avant d'atteindre sa destination finale.

### ... et s'organise

Les États surveillent les voies de passage, les passeurs s'organisent, trompent la police des frontières, la douane, mais surtout leurs passagers eux-mêmes. Laisser un groupe du mauvais côté d'une frontière, dans un autre pays que celui promis au départ, ne pas restituer les papiers, violenter, tout est possible, car les passeurs jouent sur l'espoir et la crainte de leurs passagers. On accepte beaucoup pour accéder au « bon côté » du monde, on est vulnérable cependant et les passeurs peuvent être armés, liés aux mafias...

## Atteindre l'Europe : une question de vie et... De mort

Entre janvier et juin 2019, au moins 667 personnes sont mortes noyées en Méditerranée. Depuis 2014, et l'accélération de la crise migratoire, réfugiés et migrants affluent chaque année par milliers sur les côtes européennes. Mais nombreux sont ceux qui périssent au cours de la traversée. D'autres échappent à la mort, mais ne parviennent pas pour autant à rejoindre les côtes européennes.

## Une logique européenne inadaptée

L'approche de l'UE se résume aux principes suivants : renforcer la sécurité, la surveillance des frontières extérieures, la lutte contre les réseaux de contrebande et la coopération entre pays d'origine et de transit, pour prévenir la migration vers l'Europe. En 2017, on crée des camps de rétention en Libye, l'un est bombardé en 2019.

Cette réponse est inadaptée car elle ignore les facteurs extraordinaires qui poussent de nombreuses personnes à quitter leur pays d'origine. Elle ne prend pas en compte le fait que, en dépit des murs, des barrières, des obstacles et des contrôles, ces personnes seront toujours contraintes de prendre la route de l'exil.

Cette réponse est aussi et surtout dangereuse. Elle multiplie les dangers auxquels sont exposées les personnes cherchant à atteindre l'UE soit du fait de la route qu'elles doivent emprunter, soit en confiant leur voyage à des personnes sans scrupule. <http://www.amnesty.fr/Nos-campagnes/SOS-Europe/Actualites/La-route-pour-Europe-la-route-la-plus-dangereuse-au-monde-pour-les-migrants-13673>

## Que faire?

---

### Agir par la loi : utiliser les textes existants ou les faire évoluer

Des textes internationaux de protection des personnes existent, mais ils doivent être ratifiés pour entrer en vigueur. Cette ratification se heurte à une logique de protection de leur territoire par les pays d'arrivée. Il faut donc faire pression pour que les États n'ayant pas ratifié les textes internationaux de protection le fassent le plus rapidement possible.

Ainsi la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille a été adoptée en 1990 mais n'est entrée en vigueur qu'en 2003. Jusqu'à présent, les pays qui ont ratifié la Convention sont essentiellement des pays d'origine des migrants (comme le Mexique, le Maroc ou les Philippines). Aucun pays occidental d'immigration n'a ratifié cette Convention, alors que la majorité des migrants vivent en Europe et en Amérique du Nord. Il en va de même pour d'autres pays d'immigration importants, comme l'Australie, les pays du Golfe Persique et l'Inde.

### Agir par l'éducation

- Dans les pays d'émigration : l'éducation est un atout pour se protéger, pour mieux dépasser les épreuves. On peut imaginer des séances d'information des candidats au départ par dialogues, théâtre-forum, images... Mais cela ne concernerait directement que les étrangers en situation régulière.
- Dans les pays d'immigration, la sensibilisation doit lutter contre les préjugés, les stéréotypes, le refus a priori de l'autre, de « celui qui n'est pas comme nous ». Informer aussi sur les raisons réelles de ces départs, sur les conditions de vie dans les pays d'origine des migrants.
- Dans tous les cas : la lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme permet à chacun de mieux prendre conscience de ses droits et de ses capacités. Le respect des droits humains est une lutte de tous à tous les niveaux, cela va de la façon de s'adresser à un étranger à la remontrance officielle faite par un État à un autre État.

### Agir collectivement

- La sensibilisation et l'information sur la situation des migrants doivent se faire sans relâche, mais en se gardant de stigmatiser et exaspérer des esprits souvent à vif sur ce sujet. Faire connaître, faire sentir les difficultés, faire comprendre. On peut aussi rappeler tout ce que les migrants apportent à leur pays d'accueil.
- L'action peut être de relayer les communications d'Amnesty International qui portent à la connaissance du public toutes les exactions commises envers les réfugiés et les migrants, et qui font pression sur les États pour qu'ils respectent leurs droits.
- Le travail des ONG est la fois en amont et en aval : faire pression pour que, les conditions de vie s'améliorant, moins de départs soient constatés. En cours de voyage, veiller sur les voies de passage et enfin sensibiliser à la coexistence de populations très différentes.

## Focus

### Que signifie le terme interception ?

Source : *Exils* n° 23, février 2013

Les mesures d'interception englobent tous les dispositifs visant à empêcher les « entrées irrégulières » dans le pays de destination. Elles comprennent donc le refus de visa et le refus des formalités de pré-embarquement, par exemple en postant des agents de l'immigration et des officiers de liaison auprès des compagnies aériennes dans les aéroports et dans d'autres postes-frontière à l'étranger. Ainsi au début des années 2000, le Royaume-Uni avait passé un accord avec la République tchèque, qui permettait à des agents britanniques de l'immigration postés dans l'aéroport de Prague d'accorder ou de refuser aux passagers la permission d'entrer au Royaume-Uni. Cet accord destiné à empêcher l'immigration de personnes d'origine rom, a finalement été condamné comme discriminatoire par la justice britannique.

## Solidarité en Europe - juillet 2019

Source : Libération, 22 juillet 2019

La France et l'Allemagne ont proposé un projet de mécanisme destiné à mettre fin à l'errance des bateaux en mer Méditerranée et à assurer les débarquements de migrants de manière plus efficace et plus humaine.

Pour cela, « une coalition de volontaires » s'engagerait à se répartir, de manière systématique et sans négociation, l'accueil des personnes secourues en mer. En échange, l'Italie et Malte ouvriraient leurs ports aux bateaux de sauvetage. Ce projet temporaire prévoit d'un côté une relocalisation rapide des migrants dans d'autres pays que celui de leur arrivée. De l'autre, il assurerait une procédure de retour accélérée pour ceux qui ne peuvent pas prétendre au statut de réfugié.

Ce mécanisme renforcerait également les obligations des navires de sauvetage, comme le respect des instructions données par le centre de coordination des secours ou l'interdiction de compliquer la mission des gardes-côtes. Il a enfin pour projet d'apporter une aide accrue aux pays d'origine

ou de transit et de renforcer les moyens des gardes-côtes des pays du Sud et de la Méditerranée.

Mais si la majorité des pays de l'UE s'accorde sur la nécessité d'un nouveau mécanisme d'accueil, seuls huit pays (la France, l'Allemagne, le Portugal, le Luxembourg, la Finlande, la Lituanie, la Croatie et l'Irlande) ont acté leur participation à cette coalition de volontaires.

## Focus

### Les enfants

Source : site UNICEF

#### Assurer leur sécurité

Le plan d'action de l'UNICEF pour assurer la sécurité de tous les enfants :

- Les protéger de l'exploitation et de la violence
- Mettre fin à leur détention, leur donner un statut juridique
- Préserver l'intégrité des familles
- Assurer leur accès aux soins et à l'éducation
- Combattre les causes des migrations
- Lutter contre la discrimination et la xénophobie, ici et ailleurs.

## Focus

### France, 2019

Source : Reportage France Info, juillet 2019

Dans la nuit du 31 mai au 1er juin, 74 migrants, parmi lesquels de très jeunes enfants, se sont entassés sur huit canots pneumatiques. Trois embarcations seulement ont réussi à rallier l'Angleterre. Les autres bateaux ont été interceptés par des patrouilleurs britanniques entre Calais et Douvres.

C'est la tentative de traversée de la Manche la plus importante depuis le début de l'année. À ce jour, plus de 542 migrants ont tenté de franchir la Manche en 2019, soit plus de trois par jour. Et malgré la coopération renforcée entre la France et l'Angleterre, il est toujours assez facile pour les embarcations de fortune de prendre la mer. De leur côté, les autorités françaises l'assurent : deux tiers des départs ont été neutralisés cette année, grâce notamment à une surveillance accrue du littoral.

## Focus

### Les murs, l'affaire de tous ?

Source : Le Figaro, mai 2019

Un Américain construit la première portion d'un mur privé le long de la frontière États-Unis/Mexique. Le projet est financé par une société lancée pour aider Trump à ériger son mur. Plus de 22 millions de dollars ont déjà été versés par les internautes. La nouvelle barrière privée mesure 800 mètres de long et répond aux mêmes critères que celles érigées par le gouvernement. « Il ne s'agit pas de racisme. C'est pour me protéger moi-même et pour que l'Amérique ait une frontière sûre. Si les gens veulent immigrer, ils doivent aller vers un point d'entrée légal », affirme le promoteur du projet.

## Hongrie, 2019

Source : [amnesty.org](http://www.amnesty.org)

Après un mur et un référendum anti-migrants, des conteneurs?

La Hongrie va encore plus loin dans la surenchère en voulant enfermer les demandeurs d'asile dans des camps de conteneurs. Cette proposition est en violation flagrante avec le droit de l'Union européenne (UE) et la Convention relative au statut des réfugiés [ONU].

Tous les demandeurs d'asile seraient transférés dans des camps de conteneurs situés dans une zone dite « de transit » près de la frontière avec la Serbie, où ils resteraient détenus pendant toute la durée de l'examen de leur demande d'asile. Et en cas de recours, la comparution se ferait par vidéo et non plus en personne.

## Focus

### Des soins malgré tout...

Source : <http://www.medecinsdumonde.org/fr/pays/moyen-orient/syrie>

Depuis 2012, Médecins du Monde travaille avec des infirmières et des médecins syriens afin de fournir des soins de santé primaires aux Syriens des camps près de la frontière turque. L'ONG soutient par ailleurs des centres de soins post-opératoires des deux côtés de la frontière turco-syrienne. Des victimes gravement blessées y sont suivies après une intervention chirurgicale. L'ONG travaille à améliorer la qualité des soins en formant le personnel de ces centres à la prise en charge des victimes du conflit, mutilées et traumatisées.

## Focus

### En état de choc

Source : *France Info 26 juillet 2019*

Un sac mortuaire juste à côté des rescapés, la tragédie du naufrage résumée en une seule image. Des visages fermés, des regards absents, des adolescents, des hommes, des femmes. Sur une plage libyenne non loin de là, d'autres victimes noyées lors du drame.

Ils sont érythréens, palestiniens ou encore soudanais, ils racontent la tragédie. 62 corps ont pour l'instant été repêchés, des dizaines de personnes sont portées disparues. On compte environ 150 rescapés.

C'est la pire tragédie en Méditerranée cette année.

## Focus

### Un trafic rentable

Source : *Le Parisien, 10 juillet 2018*

Selon l'étude de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (l'UNODC), le trafic de migrants a rapporté entre 5,5 et 7 milliards de dollars en 2016. C'est ce que l'UE a dépensé la même année dans l'aide humanitaire, selon le rapport.

Cette somme vient directement des migrants, environ 2.5 millions en 2016. Le tarif varie en fonction de la distance, du nombre de frontières, des moyens de transport, de la production de faux papiers... et de la richesse supposée du client. Évidemment, payer plus cher ne rend pas le voyage plus sûr ou plus confortable.

Les passages vers l'Amérique du Nord rapportent le plus. En 2016, jusqu'à 820.000 personnes ont traversé la frontière illégalement, versant entre 3,1 et 3,6 milliards d'euros aux trafiquants. Suivent les trois routes de la Méditerranée vers l'UE. Environ 375 000 personnes ont entrepris ce voyage en 2016, rapportant entre 274 et 300 millions d'euros aux passeurs. Pour atteindre l'Europe de l'Ouest, un Afghan peut ainsi dépenser entre 8000 € et 12 000 €.

Les migrants qui arrivent en Italie sont originaires à 89 % d'Afrique, de l'Ouest principalement. 94 % de ceux qui atteignent l'Espagne sont également originaires d'Afrique, de l'Ouest et du Nord. En revanche, la Grèce accueille à 85 % des Afghans, Syriens et des personnes originaires des pays du Moyen-Orient.

## Proposition pour une entrée par l'image...



© Amnesty International / Dario Sarmadi

Des membres d'Amnesty International forment le mot « SOS » sur une plage de Lampedusa - Juillet 2010.

**Agir avec  
Amnesty International...**

### **Ce que demande Amnesty International**

#### **Que les migrants**

- soient protégés des violences racistes et xénophobes ;
- soient protégés de l'exploitation et du travail forcé ;
- ne soient pas détenus sans raison légitime ni expulsés ;
- ne subissent aucune discrimination.

#### **Que les réfugiés**

- ne soient pas renvoyés de force dans un pays où ils risquent d'être victimes d'atteintes à leurs droits humains ;
- soient réinstallés lorsqu'ils sont en situation de vulnérabilité ;
- ne subissent aucune discrimination ;
- aient accès au travail, à un logement et à l'éducation ;
- soient autorisés à se déplacer librement et à garder leurs pièces d'identité et leurs documents de voyage.

#### **Que les demandeurs d'asile**

- soient autorisés à entrer dans un pays pour solliciter l'asile ;
- ne soient pas renvoyés dans un pays où ils risquent d'être victimes d'atteintes à leurs droits humains ;
- aient accès à des procédures de demande d'asile équitables et efficaces et, s'ils sont renvoyés dans un pays, que leur sécurité soit garantie et leur dignité respectée ;
- puissent entrer en contact avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) s'ils en ont besoin ou le souhaitent.

<https://www.amnesty.org/fr/what-we-do/people-on-the-move/>

# Chemins de l'exil : Les désillusions de l'arrivée



Au bout du voyage, les migrants découvrent souvent une réalité décevante. L'investissement financier, affectif et fantasmagique, trop grand, est difficile à compenser. Quelle que soit la régularité de leur séjour, les migrants devraient bénéficier des mêmes droits fondamentaux que tout un chacun, mais ce n'est que rarement le cas.

Ils peuvent rapidement devenir vulnérables et subir de nombreuses et graves violations de leurs droits. Ils sont exposés à l'exploitation par le travail, à des discriminations en raison de leur statut, régulier ou non, rendant difficile l'accès à des droits tels que l'éducation, la santé ou le logement.

La solidarité peut cependant jouer, les États ou les peuples peuvent se montrer accueillants et solidaires :

« Je suis heureux, néanmoins, de constater que de nombreux pays, en particulier dans le monde en développement, continuent de garder leurs frontières ouvertes aux réfugiés. Plus de 80 % d'entre eux sont accueillis dans leur propre région, souvent dans des pays qui luttent pour répondre aux besoins de leurs propres citoyens. Nous devons fournir à ces États les moyens d'assumer cette responsabilité, y compris à travers la recherche collective de solutions. » Antonio Guterres (Haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés), Le Monde diplomatique, juin 2012.

## Pourquoi les droits des migrants sont-ils bafoués ?

### En raison de leur situation administrative

#### ***Les migrants en situation irrégulière***

Souvent dénommés par le terme connoté péjorativement de « clandestins », ils n'ont pas l'autorisation de vivre et travailler dans le pays d'arrivée. S'ils le font, pour survivre, ils courent des risques d'exploitation dans la mesure où ils ne feront rien pour faire valoir leurs droits, par peur d'arrestation ou d'expulsion.

#### ***Les demandeurs d'asile***

Les demandeurs d'asile ont fui leur pays en raison des persécutions qu'ils y ont subies ou risquaient de subir. Présents sur le territoire d'un autre État, ils attendent qu'une décision soit rendue sur leur demande et ils ne peuvent retourner dans leur pays pour des raisons d'insécurité. Leur statut est régi par la Convention de Genève de 1951 et le Protocole de New York de 1967, mais dépend surtout de la législation interne des États qui les accueillent. Dans le contexte actuel d'un contrôle important des migrations, ces personnes peuvent être détenues, refoulées ou renvoyées avant que leur demande ne soit correctement examinée. Il arrive que des personnes persécutées dans leur pays y soient renvoyées, sans considération pour les risques encourus.

#### ***Les demandeurs d'asile déboutés***

Si leur demande d'asile est rejetée, les demandeurs d'asile déboutés sont souvent dans l'impossibilité de retourner dans leur pays en raison des risques pour leur vie ou d'une impossibilité pratique ou légale. Ils restent alors dans le pays d'arrivée et se retrouvent en situation irrégulière. Eux aussi peuvent se retrouver dans des prisons ou des centres de rétention de ce pays en cas de contrôle dévoilant leur absence de statut.

#### ***Les réfugiés ayant obtenu le statut de réfugiés***

Leur situation est en théorie sécurisée, mais ils peuvent subir différentes discriminations dans le pays d'accueil. Un retour dans le pays d'origine leur est désormais impossible. En outre, la situation varie selon les lieux : malgré la convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés, les États restent libres de leur politique d'immigration et d'accueil, il n'y a pas de procédure unique internationale.

## En raison de la xénophobie, du racisme, de la discrimination

- La crise économique et sociale conduit souvent à des attitudes de repli, de méfiance, voire de rejet. Les fantasmes du « voleur de pain » ou du « plombier polonais » peuvent resurgir à tout moment.
- L'exploitation des peurs, entre autres par des déclarations publiques, et l'utilisation des migrants, quels que soient leurs statuts, comme boucs émissaires, alimente la discrimination, le racisme et la xénophobie.
- Les migrants, les « sans-statut », certains étrangers, sont fréquemment perçus comme des envahisseurs, des délinquants, des fraudeurs.

Ces considérations conduisent trop souvent au non-respect de leurs droits fondamentaux comme le droit à la liberté de circulation ou à la sécurité. C'est souvent la cause de leurs difficultés pour trouver du travail, un logement, ou même scolariser leurs enfants.

La discrimination à l'égard des femmes rend celles-ci encore plus fragiles et susceptibles de se trouver confrontées à des situations où elles sont soumises à une forme d'esclavage domestique ou sexuel.

## Ce qui en découle

---

- Une insécurité matérielle : une grande proportion de migrants vit dans la misère ou dans la pauvreté. Même officiellement acceptés dans leur nouveau pays, ils ont des conditions de logement plus difficiles. La pauvreté a des répercussions sur l'alimentation, la scolarisation.
- Une insécurité sociale : les expulsions forcées des campements de migrants ont des répercussions négatives sur la santé et la scolarité des enfants. Le non-respect des droits des migrants par les États conduit à des situations illégales, inacceptables, et souvent à une grande détresse des personnes.
- Une nécessité de faire ses preuves, plus que quiconque : ceci peut d'ailleurs avoir un effet stimulant, mais génère aussi davantage d'anxiété.
- Une ambivalence par rapport au pays d'origine : souvent, ils n'osent pas avouer leurs conditions de vie à leurs proches restés au pays et ils s'installent dans le mensonge. Il leur devient même difficile de déconseiller l'exil à d'autres, au risque d'avouer leur propre désillusion.
- Une double appartenance : deux nationalités, deux pays, deux cultures, ce peut être une richesse extraordinaire ou, selon, un déchirement, un renoncement.
- Un appauvrissement des pays d'origine quand leurs forces vives se mettent au service d'autres pays.

## Que faire?

---

### Agir par la loi

- Faire pression sur les gouvernements pour qu'ils veillent à l'application des lois du droit international et du droit européen. Dès lors que ces personnes sont victimes de discriminations, de persécutions ou de violences, les États sont responsables de leur protection, qu'il s'agisse de réfugiés, de demandeurs d'asile, de migrants en situation régulière ou non ou de déplacés à l'intérieur de leur pays.
- Les textes internationaux protègent en théorie (voir les textes page 6).
- Agir sur les politiques dans les pays d'accueil en particulier par recours à la justice internationale.

### Agir par l'éducation

#### ***L'éducation aux droits humains est un levier pour aider les nouveaux arrivants***

- Faire connaître les droits de chacun (dans son pays, le pays d'accueil, à l'international...).
- Faire évoluer les comportements par la prise de conscience de ses possibilités pour les faire émerger.
- Faire agir pour ses droits et ceux des autres, devenir acteur de sa vie.

#### ***Pour les populations des pays d'accueil, l'éducation aux droits humains permet de***

- Sensibiliser aux problèmes des migrants, par exemple en faisant se rencontrer les différentes communautés.
- Informer sur les possibilités d'action en faveur des personnes déracinées.
- Lutter contre les préjugés et les stéréotypes.

## Agir collectivement

Amnesty International travaille avec d'autres organisations non gouvernementales pour protéger les droits des réfugiés, des personnes déplacées, des demandeurs d'asile et des migrants. En France, elle est membre de la CFDA, Coordination française pour le droit d'asile, collectif d'une vingtaine d'associations qui poursuivent le même but d'aide aux exilés (ACAT, CIMADE, LDH, MRAP, Primo Levi, Secours catholique...).

## Focus

Source : [cfda.rezo.net](http://cfda.rezo.net)

### **La CFDA pose 10 conditions minimales pour que l'asile soit un droit réel**

1. Le principe de non-refoulement garanti par l'article 33 de la Convention de Genève de 1951 doit être respecté pour toute personne en quête de protection.
2. Les États membres de l'Union européenne ne peuvent se dédouaner de leurs engagements internationaux en externalisant l'examen des demandes d'asile.
3. La révision du système Dublin II et le choix du pays d'asile par le demandeur.
4. Le principe d'admission au séjour provisoire des demandeurs d'asile doit être respecté.
5. Garantir les conditions pour un examen de qualité des demandes de protection.
6. Une procédure d'asile simple et garantissant les droits du demandeur.
7. La prise en compte des risques encourus par les déboutés du droit d'asile en cas de retour dans leur pays.
8. Des conditions de vie dignes pour les demandeurs d'asile.
9. Le maintien de la liberté de choix pour l'hébergement.
10. Le respect des droits des personnes protégées.

## Focus

### OFPRA et CNDA

#### OFPRA

Source : [www.ofpra.gouv.fr](http://www.ofpra.gouv.fr)

Dans le cadre de la réforme du droit d'asile, réalisée par la loi du 10 décembre 2003 et le décret du 14 août 2004, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) est à présent le seul guichet de la demande d'asile. À ce titre, les demandeurs peuvent désormais bénéficier, au terme d'une instruction unique par les officiers de protection de l'OFPRA, soit du statut de réfugié au sens des dispositions de la Convention de Genève et du préambule de la Constitution, soit de la protection subsidiaire, notion introduite dans le droit français pour s'appliquer à des personnes dont la situation ne relève pas du statut de réfugié mais qui sont exposées dans leur pays à des menaces graves nécessitant l'octroi d'une protection, selon les termes de l'article 2 de la loi du 10 décembre 2004.

#### CNDA

Source : [www.cnda.fr](http://www.cnda.fr)

La CNDA, juridiction administrative spécialisée, a une compétence nationale pour statuer en premier et dernier ressort sur les recours formés contre les décisions du directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) sous le contrôle du Conseil d'État, juge de cassation.

La CNDA est une juridiction de plein contentieux où le juge, lorsqu'il estime devoir annuler la décision de refus, substitue sa propre décision à la décision administrative de l'Office en reconnaissant à une personne le statut de réfugié ou en lui accordant la protection subsidiaire.

## Nigeria - 2018

Source : *amnesty.fr***Victimes de viol**

Après l'opération militaire visant à la reconquête du territoire sous le joug de Boko Haram, nombre de celles et ceux qui ont survécu ont fui vers des camps pour personnes déplacées. Dans ces camps, les femmes sont victimes de violences sexuelles et de viols, la plupart du temps en échange de nourriture. Des milliers de personnes sont mortes en raison du manque d'eau, de nourriture ou de soins médicaux.

Les hommes « en âge de combattre » sont souvent suspectés de faire partie de Boko Haram, raison pour laquelle des milliers d'entre eux ont été enlevés par l'armée nigériane. Des familles ont ainsi été séparées, les femmes isolées devant s'occuper seules de leur famille.

## Focus

## Malte en première ligne

Source : *Libération, avril 2019*

Entre la Sicile et Lampedusa, sur la route de l'exil de ceux qui fuient les conflits ou des vies impossibles (1 314 sont morts dans cette zone de la Méditerranée en 2018 selon l'Organisation internationale des migrations). L'arrivée au pouvoir en Italie de la coalition de l'extrême droite et des populistes change la donne. En juillet 2018, le gouvernement a fermé ses ports aux bateaux de sauvetage des ONG. Le chercheur Daniel Mainwaring évoque un accord secret avec l'Italie. Le gouvernement n'a jamais officiellement reconnu une telle entente, dont aucune preuve n'a été produite, mais les chiffres sont plus qu'évocateurs.

Selon les données du HCR, 2 008 personnes sont arrivées par bateau à Malte en 2013, puis 568 en 2014, 104 en 2015, et seulement 25 et 23 en 2016 et 2017. La tendance s'est radicalement inversée en 2018 : 1445 personnes ont débarqué. Face à cette nouvelle donne, le gouvernement de centre gauche de Joseph Muscat s'est cabré. « Depuis juillet 2018, le Premier ministre lie le débarquement aux relocalisations [des migrants ailleurs en Europe]. Malte utilise cet argument pour traiter la question des bateaux d'ONG », décrit Neil Falzon, de l'organisation maltaise de défense des droits humains Aditus.

## Focus

## Les Roms en France

Source : *Information avril 2019*

L'État compte « résorber d'ici 2022 » les 124 bidonvilles dans lesquels 6.512 personnes, notamment roms, vivent dans des conditions insalubres en Île-de-France. Une circulaire interministérielle de janvier 2018, jugée ambitieuse par les associations, avait fixé pour objectif une « réduction durable dans les cinq ans » du nombre de bidonvilles, en dépassant l'approche centrée sur les évacuations. Selon le collectif Romeurope, « 171 expulsions ont jeté à la rue 10.000 personnes » en France l'an dernier, soit une hausse de « près de 40 % » par rapport à 2017.

## Focus

## Un mieux pour les travailleurs étrangers au Qatar

Source : *La Croix, juin 2019*

Ils seraient près de 2 millions, pour une population totale estimée à 2,6 millions d'habitants. Ils devaient être parrainés par un employeur pour exercer une activité (système de la kafala). La pression internationale dénonçant les conditions de travail sur les chantiers des stades de foot destinés à accueillir la Coupe du monde 2022 a abouti à son abolition partielle, encore peu satisfaisante.

# Focus

## Les solutions

Source : <http://www.unhcr.fr/4fc7257d9.pdf>

### Les solutions individuelles

- Le retour librement consenti : les réfugiés et les déplacés internes se déplacent encore après leur retour. De nombreux réfugiés gagnent les zones urbaines ou de nouvelles communautés ou repartent de leur pays.
- L'intégration locale : elle finit par opérer lorsque les réfugiés vivent dans le pays d'accueil depuis des années ou quand ils y sont nés.
- La réinstallation : outil efficace pour protéger les réfugiés en danger, mais le nombre de places disponibles ne peut contribuer de manière significative aux solutions durables.

### Les stratégies globales

« Il est nécessaire de relier les solutions concernant les réfugiés aux efforts plus larges de consolidation de la paix et de développement. La consolidation de la paix est un processus multidimensionnel. (...) La sécurité et la stabilité sont des conditions préalables aux solutions durables. »

# Focus

## Signature d'un accord européen

Source : <http://www.unhcr.fr/4fc7257d9.pdf>

L'objectif est de mieux protéger les frontières du bloc et de renforcer les règles d'accueil. Les 28 se sont mis d'accord sur la création de centres d'accueil sur le sol européen et pour se pencher sur l'instauration de dispositifs d'accueil en dehors de l'UE.

On instaure un système « volontaire » de centres dits « contrôlés », en Europe, pour gérer de manière moins chaotique les bateaux arrivant de Libye dans les eaux internationales et que, dans le respect du droit de la mer, les Européens se doivent de secourir. Dans ces centres, une distinction serait faite « rapidement » entre migrants irréguliers à expulser et demandeurs d'asile légitimes, qui pourraient être répartis dans l'UE, là aussi « sur une base volontaire ».

# Focus

Source : *Le Monde et AFP 28 février 2019*

Une vingtaine d'associations emmenées par l'Unicef ont saisi le Conseil d'État contre le très controversé fichier des mineurs isolés étrangers, qu'elles accusent de servir la lutte contre l'immigration irrégulière au détriment de la protection de l'enfance.

Il vise à compiler les évaluations de l'âge des mineurs non accompagnés (MNA) réalisées dans divers départements pour constituer une banque de données unique. Mais pour les associations, une procédure de ce type porte « gravement atteinte aux droits de l'enfant » en organisant un « fichage de mineurs à d'autres fins que celles liées à leur protection » et en permettant aux préfetures « d'éloigner des jeunes sans que le juge des enfants ait pu statuer sur leur situation », explique le communiqué.

Ce fichier pourra servir de référence unique, alors même que les pratiques, non harmonisées, varient beaucoup d'un département à l'autre, où « le taux de reconnaissance de minorité peut varier de 9 % à 100 % », s'inquiètent les associations.

Ce décret s'est attiré, dès sa genèse, les critiques du Défenseur des droits, des ONG ainsi que de plusieurs députés de La République en Marche. Paris et la Seine-Saint-Denis ont d'ores et déjà annoncé qu'ils ne l'appliqueraient pas.

Les mineurs non accompagnés, longtemps hors des radars des questions migratoires, ont vu leur nombre tripler en deux ans pour s'établir à 40.000 selon l'Assemblée des départements de France (ADF), pour un coût de prise en charge de 2 milliards d'euros (des chiffres que les associations jugent surévalués).

L'attention avait commencé à se porter sur ces jeunes au moment de la « jungle » de Calais, vaste bidonville où 1.500 mineurs non accompagnés avaient été pris en charge lors du démantèlement en octobre 2016. Jeudi, la Cour européenne des Droits de l'Homme a condamné la France pour « traitement dégradant » d'un Afghan de 12 ans qui vivait sur ce campement.

## Proposition pour une entrée par l'image...



© Pierre-Yves Brunaud pour AIF

Exilés afghans dormant sous le kiosque à musique du jardin Villemin, à Paris.  
Février 2009.

### Agir avec Amnesty International...

Amnesty International et Human Rights Watch proposent un plan d'action pour faire face à la crise politique en Méditerranée. Il comprend quatre volets principaux visant à sauver des vies et à mettre en place un système équitable de partage des responsabilités pour l'examen des demandes d'asile des personnes débarquées dans des ports européens.

Les gouvernements européens et les institutions de l'Union européenne doivent conditionner la poursuite de leur coopération avec les autorités libyennes à :

- La libération immédiate de tous les réfugiés et migrants arbitrairement détenus en Libye
- La reconnaissance du mandat du HCR pour qu'il puisse protéger les personnes qui relèvent de sa compétence ;
- La création d'un système d'asile et la signature de la Convention de 1951 sur le statut des réfugiés ;
- La mise en place d'un mécanisme indépendant de surveillance des violations des droits des réfugiés et migrants en Libye.
- Pour ce faire, les gouvernements européens et institutions de l'UE doivent :
- Déployer un nombre suffisant de navires dédiés à la recherche et au sauvetage ;
- Ne pas pénaliser les capitaines de navires privés qui réalisent des sauvetages et leur permettre de débarquer rapidement en lieu sûr les personnes secourues ;
- Permettre aux ONG de poursuivre leurs opérations de sauvetage dans un environnement sûr et favorable ;
- Indiquer aux capitaines de navires privés de ne pas débarquer les personnes secourues en Libye ;
- Limiter la coopération avec les garde-côtes libyens ;
- Contrôler strictement les pratiques des garde-côtes libyens.

Les États européens doivent se mettre d'accord sur des critères clairs pour :

- 1) Identifier les ports sûrs en Europe où les personnes sauvées doivent être débarquées ;
- 2) Se répartir équitablement l'accueil de ces personnes.

Pour ce faire, un système de relocalisation doit être mis en place, afin que les pays où les personnes sont débarquées ne soient pas les seuls à prendre en charge l'accueil des personnes ayant besoin d'une protection internationale. Celles-ci pourront ensuite être transférées vers un autre État membre de l'UE. Ce système de relocalisation doit se fonder sur un quota de répartition entre les États, défini en fonctions de critères objectifs, dans le respect du cadre législatif européen. Les États membres et les institutions de l'UE doivent intensifier leurs efforts pour mettre en œuvre et ouvrir d'autres voies sûres pour les personnes réfugiées et migrantes, notamment pour celles qui sont piégées en Libye.

# Chemins de l'exil : Pour en savoir plus



Voici quelques outils, documents, ouvrages ou sites qui vous permettront d'enrichir vos connaissances, d'approfondir certains points relatifs aux problématiques abordées dans ce document et ainsi, d'aller plus loin.

## À lire

- **Mauritanie. Personne ne veut de nous. Arrestations et expulsions collectives de migrants interdits d'Europe**, AFR 38/001/2008 - juillet 2008.

Depuis 2006, des milliers de migrants, accusés de tenter de se rendre irrégulièrement aux Îles Canaries (en Espagne) depuis la Mauritanie, ont été arrêtés puis renvoyés vers le Mali ou le Sénégal sans aucun droit de recours pouvant remettre en cause cette décision devant un organe judiciaire... Rapport public téléchargeable sur <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AFR38/001/2008/fr>

- **Rapport 2012 d'Amnesty International sur la situation des droits humains dans le monde, chapitre « Libye »** : à consulter sur <http://www.amnesty.org/fr/region/libya/report-2012>
- **Nous sommes étrangers, nous n'avons pas de droits. La plaie des réfugiés, demandeurs d'asile et migrants en Libye**, MDE 19/020/2012 - novembre 2012.

Dans un climat dominé par le désordre et la xénophobie, les étrangers sans papiers en Libye courent constamment le risque d'être exploités, placés arbitrairement en détention illimitée dans des conditions éprouvantes, et roués de coups. Malgré cette situation, l'Union européenne cherche à tout prix à empêcher ces étrangers d'atteindre l'Europe, même lorsqu'ils fuient la guerre et la persécution... Rapport public téléchargeable sur <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE19/020/2012/fr>

- **S.O.S. Europe. Les droits humains et le contrôle de l'immigration**, EUR 01/013/2012 - Juin 2012.

Cherchant à prévenir l'« immigration clandestine » depuis l'Afrique vers l'Europe, certains pays européens mettent en place des mesures extraterritoriales de contrôle aux frontières. Les États ont signé des accords leur permettant d'intercepter des bateaux en mer et de renvoyer les passagers vers l'Afrique, alors qu'ils risquent d'y subir de graves violations des droits humains... Rapport public téléchargeable sur <http://www.amnesty.org/fr/documents/eur01/013/2012.fr/>

- **Actualité 2019 en Libye : réalité et hypocrisie européenne** : <https://www.amnesty.fr/refugies-et-migrants/actualites/refugies-en-libye-etat-des-lieux-et-hypocrisie-europeenne>
- **Réfugiés-un scandale planétaire - 10 propositions pour sortir de l'impasse** - coédition Autrement, 2011 (réf 571 156).
- **Les réfugiés**. TDC n°1028 du 15 janvier 2012. CNDP (en partenariat avec AIF et UNHCR).
- **Les Mohammed, mémoire d'immigrés**
  - ♦ BD de Jérôme Ruillier d'après Yamina Benguigui - coédition Sarbacane - (réf 571 105)
  - ♦ Roman de Yamina Benguigui - Sarbacane, 1997.
- **Dernière solution : fuir ! Être réfugié politique aujourd'hui**. M. Zamora, Syros / Amnesty International, 2006 - (réf 570.607). Adolescent.

La liberté politique est loin d'être acquise dans tous les pays ! Pour comprendre pourquoi il est fondamental de conserver cet acquis...

- **Un travailleur immigré raconte ses aventures**. Mendès, Carfa- L'Harmattan. 2010.
- **15 ans, clandestine : le journal d'une enfant sans-papiers**. Loriane K.- J'ai lu. 2010.
- **Là où vont nos pères**, Shaun Tan. B.D. -Dargaud Édition 2007.
- **Immigrants**. 13 témoignages, 13 auteurs de BD et 6 historiens.- C.Dabitch et Collectif. (réf 571 159). Futuropolis. 2010.



## Focus

### Des réfugiés rentrent chez eux en 2019

*Charlie Yaxley, porte-parole du HCR. Source : ONU infos, 08.10.2019*

Des milliers de réfugiés congolais devraient quitter l'Angola pour rentrer chez eux, dans la région du Kasai, en République démocratique du Congo (RDC). « Les combats entre groupes armés y ont diminué et les conditions de sécurité se sont améliorées », a déclaré à la presse ce mardi à Genève,

*Source : journal indépendant en ligne Elnashra, juin 2019*

Un total de 621 réfugiés syriens sont rentrés samedi dans leur pays depuis le Liban. Le HCR a assuré leur retour en Syrie via le poste-frontière de Masnaa. Pour faciliter le retour des réfugiés syriens dans leur pays d'origine, la Russie a élaboré une stratégie et l'a présentée aux autorités libanaises. Elle vise à assurer le retour de 890 000 réfugiés syriens dans leur pays d'origine.

## Focus

### Les apatrides

*Source : <https://news.un.org/fr/story/2019/02/1036371>*

On estime que plus d'un demi-million de personnes sont apatrides en Europe. Le nombre total d'enfants demandeurs d'asile en Europe a augmenté depuis 2010. En 2017, environ 2.100 enfants ont été enregistrés comme « apatrides », ce qui représente une augmentation de 4 fois par rapport à 2010.

Faire en sorte que toute personne dispose d'une identité légale à l'enregistrement de la naissance est l'un des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'UNICEF fait son possible, tandis que la campagne #IBelong du HCR vise à mettre fin, d'ici à 2024, à l'apatridie qui touche des millions de personnes dans le monde.

## Focus

### Le retour des exilés

*Source : La Croix, janvier 2016*

Brandi comme une solution pour tarir les départs vers l'Europe, le retour des exilés « économiques » que ne protège pas la Convention de Genève sur les réfugiés, car ils fuient la misère plus que les persécutions ou la guerre, s'avère complexe sinon impossible. En 2014, 470 000 personnes ont été sommées de quitter un pays de l'UE, mais seulement 192 000 départs ont été effectifs.

La mauvaise volonté des pays d'origine explique en partie l'écart. Prférant parfois maintenir à l'étranger des ressortissants dont les envois de fonds représentent une source de revenus, ils peuvent refuser de délivrer le « laissez-passer consulaire », document qui permet aux « retournés » de franchir les frontières. La Commission européenne a bien signé 22 « accords de réadmission » – avec l'Azerbaïdjan, le Sri Lanka, le Cap-Vert... –, mais ils ne facilitent parfois les démarches que théoriquement.

## Focus

### Un marché aux esclaves aujourd'hui

*Source : Le Monde, novembre 2017*

« Qui a besoin d'un mineur? C'est un mineur, un grand homme fort, il va creuser. » Des journalistes de CNN ont filmé une vente aux enchères d'êtres humains, en cachant leurs caméras, en Libye, non loin de la capitale, Tripoli. En l'espace de quelques minutes, ils ont assisté à la vente d'une douzaine de migrants, cédés par des passeurs pour des sommes allant de 500 à 700 dinars libyens (jusqu'à 435 euros). Ces « marchés aux esclaves » se dérouleraient une ou deux fois par mois.

Cette enquête de la chaîne américaine met en lumière les situations d'esclavage auxquelles sont réduits de nombreux migrants qui transitent par la Libye pour gagner l'Italie, porte d'entrée en Europe.

# Exil, migrants... :

## Pistes pédagogiques



Ce livret fonctionne en deux temps :

- Pages 8 à 25 : le parcours de l'exil, depuis les raisons du départ jusqu'aux désillusions de l'arrivée.
- Pages 26 à 33 : quelques propositions pour en savoir plus et des pistes pédagogiques.

### **Rappel**

Toute intervention doit être préparée en amont avec l'éducateur. Les thèmes abordés peuvent être sensibles pour certains élèves ou étudiants, il faut y réfléchir avec l'éducateur. De même, une évaluation et un suivi sont souhaitables.

Les pistes pédagogiques sont proposées ici pour des adolescents et de jeunes adultes. Elles peuvent se concentrer sur une seule partie des chemins de l'exil (raisons du départ, dangers du voyage ou désillusions de l'arrivée) ou considérer l'exil comme un tout. Elles demandent parfois un peu de matériel, mais le mieux est de partir des réactions des participants, de leurs connaissances, de leur questionnement.

Ces pistes sont transversales et concernent de nombreuses disciplines d'enseignement du domaine secondaire ou universitaire (littérature, histoire, géographie, sciences économiques, langues étrangères, instruction civique, déontologie professionnelle, droit public et droit privé, santé physique et mentale...).

### **Objectifs**

- Sensibiliser : prendre conscience des difficultés rencontrées par des personnes arrivant dans un pays étranger pour essayer d'y trouver asile ou de quoi vivre.
- Acquérir des compétences : s'approprier les concepts et le vocabulaire nécessaires pour discuter de façon adéquate du sujet (réfugié politique/économique, immigré, immigration, émigration, demandeur d'asile, clandestin, sans papiers...).
- S'adapter à ces nouvelles connaissances : se rendre compte de la complexité de la question des migrations de population.
- Agir pour les droits humains : se demander ce que chacun peut faire, à son niveau.

## **Entrée en matière : appréhender l'exil dans sa globalité**

Elle peut se faire de plusieurs manières.

### **Entrée par l'image**

- Afficher un poster ou projeter une photo d'un grand groupe de réfugiés en exil (en fonction de l'actualité) et susciter des questions.
- Réponses aux questions : faire préciser les causes possibles du départ, les lieux représentés, les possibles lieux de départ. Formuler des hypothèses sur l'itinéraire, les attentes...
- Exploitation : synthèse de ces interrogations-hypothèses avec le groupe. Faire dessiner le voyage qui pourrait être emblématique de cette synthèse (par exemple, un Libyen vers l'Europe via Lampedusa ou un Tchétchène vers la Grande-Bretagne via les Alpes).
- Ce voyage servira de base à d'autres activités.

### **Entrée par un support plus important, tel qu'une exposition**

Pour les Parisiens, le Musée de l'immigration de la Porte Dorée présente des expositions permanentes et temporaires qui permettent une bonne approche du problème. En région, il faut chercher des événements exploitables pour cette thématique. À Lyon, par exemple, le CHRD (Centre d'histoire de la résistance et de la déportation) peut proposer des expositions en ce sens.

- Au cours d'une visite, et particulièrement si le thème en est l'exil, on voit des images, des objets, des documents, on écoute ou on lit des textes, des commentaires, des explications, on rencontre des personnes, des idées, des histoires, des sentiments, on s'étonne, on s'interroge.
- Après la visite : ensemble ou par petits groupes, les jeunes font la synthèse de ce qu'ils ont vu, entendu. Une facilité : organiser les remarques en causes – conséquences – solutions, ou bien par thèmes.
- Exploitation : voir les activités suivantes.

## Entrée par un questionnaire

Animation d'une séquence idées reçues/réalité comme « la France est le pays qui abrite le plus grand nombre de réfugiés ». À démentir par les chiffres. Les sites de la CIMADE et du HCR apporteront les précisions nécessaires actualisées.

Un autre questionnaire : « Pourquoi viennent-ils chez nous? ».

Comme dans chaque approche, on passe à la synthèse puis à d'autres activités.

## Entrée par la lecture

- En amont avec l'enseignant/l'éducateur, prévoir la lecture d'un livre (ou d'extraits). Les « Lire pour les droits humains » de la commission EDH donnent des titres en lien avec le thème et l'âge.
- À partir des informations, des émotions, des interrogations des jeunes, passer à d'autres activités. Voir plus bas.

## Entrée par un film

- Visionner avec les jeunes *Welcome, Persépolis, Fortunata, Libre, Les migrants ne savent pas nager, Une saison en France...*, en entier ou en extraits.
- Les documentaires ou films documentaires sont une autre manière de rentrer dans les parcours et la réalité de migrants comme *Boza, Migrants – l'odyssée de l'espoir, Paris-Stalingrad...*
- Faire choisir à des petits groupes de jeunes un thème du film. Par exemple, pour *Welcome* : les itinéraires des migrants, les moyens de transport, le rôle de la police, la solidarité entre migrants, les réactions des habitants...
- Chaque groupe expose aux autres, à partir des idées et images du film, un topo sur le thème en général.
- On passe ensuite aux activités suivantes.

## Après l'entrée en matière : prendre conscience du vécu des exilés

---

Se projeter en tant que réfugié ou migrant à travers le jeu

### ***Jeu en ligne de L'UNHCR***

L'UNHCR (Haut commissariat aux réfugiés) a développé un jeu en ligne à partir de 13 ans qui permet d'expérimenter la vie d'un réfugié.

<https://www.unhcr.org/fr/jeu-en-ligne-envers-et-contre-tout.html>

### ***Le jeu « Le parcours du migrant » conçu par La CIMADE***

Il permet de suivre six personnes dans leur voyage vers un ailleurs problématique

<https://www.lacimade.org/nouvelle-version-jeu-parcours-migrants-refonte-complete/>

Les éléments du jeu sont téléchargeables en ligne pour une utilisation directe.

En s'inspirant de ce jeu, *Le parcours du migrant*, réaliser en les jouant les situations rencontrées. Par ailleurs, on peut créer un parcours « physique » en partageant le travail de diverses équipes :

- La première cherche à organiser le départ en tenant compte des obstacles, difficultés de tout ordre.
- La deuxième se consacre au voyage lui-même.
- La troisième aux formalités et obstacles dans le pays d'accueil.

Chaque équipe joue ensuite les situations en se partageant les rôles. Après ces représentations, chacun récapitule ce qu'il a appris, ressenti, compris...

Objectif final : prendre conscience de la complexité de la question des migrations de population.

## ***L'organisation de jeux de rôle ou de spectacle vivant***

Elle permet d'approfondir quelques situations par les jeunes, qui doivent décider s'ils partent ou s'ils restent et jouer, dialoguer, argumenter selon cette décision.

Tirer les situations des sources précédentes (films, livres, documentaires, articles, témoignages...)

### *Exemples*

- Boko Haram est aux portes de votre village Nigérian. Tout le monde fuit les attaques, vous entendez les mitraillettes. Vous avez 15 ans, vous êtes seul(e) avec votre mère. Votre voisin propose un dernier espace dans sa voiture. Votre mère veut que vous y montiez, malgré le risque de se perdre de vue. Que faites-vous ?
- Vous avez 20 ans. Vous vivez depuis que vous avez 6 ans dans le camp de réfugiés Kharaz au Yémen. Vos parents ont dû fuir la Somalie lors de la guerre civile. La situation en Somalie reste précaire. Vous êtes sur la liste d'attente pour profiter du programme du UNCHR de réinstallation dans un pays tiers mais vous n'avez aucune certitude sur les délais. Un ami vous propose de partir avec des passeurs pour rejoindre l'Angleterre. Que faites-vous ?
- Vous êtes Ukrainien, vous avez dû partir de Donetsk suite aux violents conflits entre pro-Ukrainiens et pro Russes. Cela fait plus de 6 mois que vous vivez chez votre cousin avec vos 2 enfants. Vous sentez une tension entre les deux familles. Déplacé dans votre propre pays, vous n'avez pas le statut de « réfugié ». Vous pourriez faire appel à une ONG pour trouver un logement gratuit. Cependant l'aide régionale n'est que de 33 euros par personne et vous n'avez toujours pas trouvé de travail pour nourrir votre famille. Que faites-vous ?
- Vous êtes maire d'un village du Bangladesh, les inondations sont de plus en plus courantes. Vous faites partie des villes qui disparaîtront sous le niveau de la mer si le réchauffement climatique n'est pas limité. Vous, vos enfants, vos voisins seront sans doute des « réfugiés climatiques ». Quelles actions pouvez-vous mettre en place pour prévenir la situation et « limiter les dégâts » ?
- Vous êtes avocat à DAMAS en Syrie, en 2011 la guerre éclate. Vous avez un niveau de vie élevé, un appartement avec piscine à disposition en plein centre-ville, mais les bombardements menacent la ville. Vous pouvez demander refuge en France, vous y avez une sœur. Les demandeurs d'asile reçoivent une aide mensuelle de 120 euros par personne le temps de l'instruction du dossier. Elle peut durer plus d'un an. Êtes-vous prêt à sacrifier votre carrière et laisser toute votre vie pour avoir un statut de demandeur d'asile dans un pays étranger ?
- Vous êtes enseignant, votre passion est de conduire les enfants à raisonner et à avoir un regard critique. Mais le régime politique de votre pays ne permet pas d'exprimer son désaccord, vous risquez la prison à vie. Suite à la parution d'un article sur votre blog, vous apprenez que vous êtes surveillé par la police. Elle peut à tout moment vous interpellé. Vous savez qu'il y a des cas de torture et de disparitions. Vous avez trois options : continuer votre vie, vous cacher ou partir dès à présent à l'étranger. Que faites-vous ?

## ***Se projeter dans une situation de vulnérabilité et comprendre la complexité de l'administration***

- Exemple : un demandeur d'asile au guichet d'une préfecture en France, alors qu'il ne parle pas français. Il s'agit d'obtenir un permis de séjour.
- Jeu de rôle ou théâtre-forum (avec les observateurs jouant les séquences en améliorant les relations) à préparer en groupes. Plusieurs tentatives sont possibles pour améliorer la stratégie.
- Partager ensuite le vécu de l'expérience, y compris du côté du guichetier.
- Proposer la création d'un guide explicatif de la démarche basée sur des icônes ou sous forme de BD.

## **Vers l'action : mise en route d'une mission de recherches**

---

### ***Rencontre avec une personne expatriée ou un témoin privilégié. Le but est de l'interviewer pour***

- Retracer tout son itinéraire, à porter sur une carte jusqu'à sa résidence actuelle.
- Récolter des informations sur le lieu de départ (comment est-ce là-bas? Pourquoi la personne est-elle partie? pourquoi a-t-elle « choisi » la France?), sur ce qui s'est passé à chaque étape ou durant le trajet (avec qui, événements marquants, obstacles, coût...) et comment s'est passée l'arrivée en France.
- Récolter si possible des documents « authentiques » du voyage de cette personne (visa, photos, autorisations officielles, billets...).

Ce travail d'enquête peut aboutir à la rédaction d'articles dans une revue scolaire ou locale, par exemple, avec une exposition ou un petit film.

### **Réalisation d'une exposition**

- À partir des matériaux réunis précédemment, ou d'une recherche spécifique.
- On peut s'appuyer par exemple sur les témoignages cités par le site du Haut Commissariat aux Réfugiés ou de la CIMADE.
- Déterminer le public à qui elle est destinée, ce que l'on a envie de montrer, construire le projet et le réaliser, évaluer sa réussite par rapport au thème choisi.
- Parmi les thèmes possibles : des parcours individuels, une carte du monde avec les mouvements migratoires, les strates de migrants qui constituent la population française, les causes des déplacements de population, les migrants et les politiques migratoires à travers le dessin de presse...

Objectif final : prendre conscience de la complexité de la question des migrations de population

### **Étude des responsabilités des politiques gouvernementales**

À partir de cas particuliers d'expatriation vus précédemment ou évoqués dans la presse, le cinéma ou l'expérience des jeunes, dresser une liste des différentes raisons pour lesquelles des gens quittent leur pays.

- Chercher quels sont les différents responsables pour chaque situation, directement et indirectement. S'interroger sur les responsabilités nationales et internationales, collectives et individuelles.
- Noter si possible les différentes politiques à l'égard des étrangers menées par le gouvernement français à la lumière des cas explorés.

### **Étude des flux migratoires à l'échelle mondiale**

Il faut disposer d'une carte du monde politique, d'un tableau de données et d'un atlas

- On peut travailler avec les statistiques de l'UNHCR sur le nombre de réfugiés classés par pays/territoire d'asile et leur origine, en se centrant sur les pays d'accueil ou sur les pays de fuite.
- Il est aussi possible de faire des projections sur l'avenir, avec des questions comme : « Qu'est-ce qui sera différent de la situation actuelle dans 10 ou 20 ans ? »- « Quelle sera la situation de la France ? »- « Quelle sera la situation de l'Europe ? »
- Ce travail de synthèse peut déboucher sur un article, un exposé, voire une conférence de presse (travail en concertation entre les éducateurs et les intervenants).

## **Pour aller plus loin**

---

Les divers travaux réalisés ont pour objectifs de changer le regard que nous portons a priori sur ces migrants de toutes sortes qui ont dû choisir l'exil. Des actions pour les aider à tous les moments de ce cheminement peuvent se trouver sur le site d'Amnesty International.

Depuis l'été 2015, de nombreux articles donnent un éclairage nouveau à l'exil, les États européens entrouvrent, ouvrent, referment... leurs frontières. Le choix est vaste dans la presse française, dans les communiqués d'Amnesty International également.

### **Comment les utiliser ?**

- Avec les plus jeunes, on fournira un choix d'articles permettant de répertorier ces différents aspects de l'exil et d'en faire une synthèse, en soulignant que ces aspects sont le reflet d'une actualité, pas une étude exhaustive.
- Avec les plus âgés, une recherche personnelle d'articles pourra être demandée. Dans tous les cas, le travail sera davantage axé sur les raisons des revirements des gouvernements européens, sur leur aspect politique.

### **La distinction entre réfugiés et migrants économiques ne va pas de soi**

- On peut lire un entretien éclairant avec Karen Akoka, maître de conférences (Paris X Nanterre), membre du GISTI (Groupe d'information et de soutien des immigrés) : <https://www.gisti.org/spip.php?article2441>
- Ou consulter le site de France Terre d'asile :

<https://www.france-terre-asile.org/demandeurs-d-asile-col-280/infos-migrants/demandeurs-d-asile>

Par définition des pistes sont des éléments modifiables, amendables. L'essentiel est que chaque intervenant se les approprie en fonction de ses points forts, de son ressenti et de son public.

# Comment construire son intervention? Proposition

La synthèse/la réalisation

L'action

## Construire des objectifs

Que veut-on faire passer? Quelles compétences, quels savoirs, quelles idées souhaite-t-on faire émerger?

En fonction des réponses à ces questions, on construit une progression dans l'intervention, en lien évidemment avec l'éducateur.

Exemple :

- Objectifs : faire comprendre que l'émigration est rarement choisie et facile, elle est imposée par des circonstances extérieures. Nous avons la chance d'être du bon côté, comment comprendre ceux « d'en face »?
- Compétences, savoirs, idées : c'est en expérimentant de l'intérieur, par une sorte de vécu, artificiel, mais efficace, que l'on saisit cette dimension.
- Progression : partir des idées reçues, des a priori (entrée par l'image par exemple), pour aller au-delà des apparences (intérieuriser le parcours des migrants), pour comprendre et faire comprendre (réalisation d'une exposition par exemple) et enfin, peut-être, agir.

## Choix d'une problématique/entrée en matière

Le départ est rarement choisi, plutôt subi. Pourquoi? Comment?

Partir d'une image, d'un article, extrait de film ou documentaire.

## Réflexion

Le jeu des trois objets est un excellent soutien à la réflexion.

### **Fonctionnement :**

Pour une raison à préciser (bataille, arrivée de pilliers, catastrophe naturelle...), vous êtes obligé de quitter très vite votre maison. Un car va vous emmener dans un camp (ou ailleurs, au choix de l'intervenant). Vous avez le droit de prendre trois objets seulement. (objet = que l'on peut porter, mais pas de contenant comme une valise).

- On fait des groupes de 3 ou 4 qui doivent se mettre d'accord.
- Mise en commun, on note les objets au tableau et le nombre d'occurrences, sans commentaires.
- Mise en évidence des plus cités : pourquoi? Utilité? Idem pour les moins cités, puis les autres.
- C'est l'occasion de préciser des tas de choses : le portable, pour un réfugié, ce n'est pas que le téléphone, c'est : les photos, les papiers, le lien avec la famille, voire avec le passeur, la carte... C'est indispensable. On peut glisser sur la question des gens qui aident en rechargeant les mobiles, la solidarité, les risques...
- Le groupe dans son ensemble tente de se mettre d'accord sur les trois objets qui lui semblent finalement essentiels.

Exploitation du jeu et débriefing : ce qu'on a ressenti, pensé, compris...



Ces rescapés faisaient partie d'un groupe de 500 personnes qui ont été secourues en mer Méditerranée et conduites à Lampedusa (Italie) à bord de six navires italiens, mai 2011.

## **Amnesty International, France**

<http://www.amnesty.fr/>

### **Service éducation**

[education@amnesty.fr](mailto:education@amnesty.fr)

### **Commission éducation aux droits humains**

[comedh@amnesty.fr](mailto:comedh@amnesty.fr)

### **Commission personnes déracinées**

[comder@amnesty.fr](mailto:comder@amnesty.fr)

**Contact local :**



**[www.amnesty.fr](http://www.amnesty.fr)**

76 Boulevard de la Villette

75019 Paris

Tél. : 01 53 38 65 65

Fax : 01 53 38 55 00